

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Affiché le

ID : 084-218400570-20221128-DEL_22_09_01-DE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 23.11.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëticia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents :

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION n° 22-09-01

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait savoir à l'assemblée délibérante que le budget communal doit faire l'objet des décisions modificatives suivantes :

VIREMENT DE CREDITS – section INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	I	21	2135-173	Installations générales agencements- POMPE A CHALEUR BATIMENT MAIRIE	700,00 €
Total					700,00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	I	21	2135-100	Installations générales agencements- BATIMENTS COMMUNAUX	700,00 €
Total					700,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative du budget communal précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET